

Plan de performance des territoires : 30 millions d'euros pour accélérer le tri et le recyclage

La France et l'Europe se sont fixé des objectifs ambitieux pour accélérer le recyclage, notamment celui de tendre vers 100% de plastiques recyclés d'ici 2025. Consigne pour recyclage, harmonisation des schémas de collecte, la loi anti-gaspillage et économie circulaire introduit de nouvelles propositions pour transformer le dispositif de collecte et de tri. Citeo est engagée avec ses partenaires collectivités locales, opérateurs et filières, dans la transformation de ce dispositif et l'amélioration de ses performances. Depuis 2015 notamment, Citeo et les collectivités locales ont mis en place l'extension des consignes de tri afin de simplifier le geste de tri et offrir une solution de valorisation à tous les emballages. Ce sont aujourd'hui 24 millions de Français qui peuvent trier tous leurs emballages. Dans le cadre de son plan de performance des territoires 2018-2022 d'un montant global de 190 millions d'euros, Citeo a lancé une nouvelle phase d'appels à projets et consacre 30 millions d'euros à l'accompagnement d'une centaine de collectivités locales et de centres de tri pour accélérer leurs performances. Objectif : près de 50% de la population en extension des consignes de tri mi-2020, avant sa généralisation à tout le territoire.

131 collectivités engagées dans la simplification du geste de tri

Ce sont près de 9 millions d'habitants supplémentaires qui pourront trier tous leurs emballages sans exception dans les mois à venir, notamment à Lyon, Montpellier, Brest, Cambrai, Pontarlier ou encore Limoges. Ainsi, à partir du 1^{er} semestre 2020, pour près de 50% de la population, les consignes de tri seront étendues à l'ensemble des emballages. Citeo financera les tonnes recyclées des emballages en plastique à hauteur de 660 €/t.

Poursuite de la modernisation des centres de tri

26 nouveaux centres de tri passent en extension des consignes de tri et modifieront ainsi leur process de façon à pouvoir opérer un tri de qualité des pots, barquettes et films en optimisant leurs coûts de production. 5 centres de tri déjà en extension des consignes de tri seront quant à eux accompagnés pour améliorer leur process (tri des petits emballages qui auparavant partaient en refus de tri ou encore amélioration du tri des papiers). Le financement de Citeo s'élève, pour ce volet, à 22,4 millions d'euros.

Optimisation de la collecte

Si 86 % du verre est collecté et recyclé, seules 58% des bouteilles en plastique le sont.

Le double objectif fixé par l'Union européenne d'ici à 2029, de 90 % de collecte pour recyclage des bouteilles plastiques et de 30 % d'intégration de matière recyclée dans les bouteilles nécessite de réfléchir. Citeo finance à hauteur de 6,7 millions d'euros 79 projets sélectionnés pour améliorer la desserte en porte à porte ou de proximité sur les zones non ou mal équipées, réduire la fréquence de collecte sélective en porte à porte, harmoniser les dispositifs, mieux collecter les papiers diffus etc.

[Retrouvez la liste des collectivités et des projets retenus](#)

Pour rappel : 1^{ère} phase de l'appel à projets (avril 2018) :

Extension des consignes de tri : 90 collectivités retenues, 9 millions d'habitants supplémentaires, 26.000 tonnes d'emballages plastiques recyclés supplémentaires en 2018, soit une progression moyenne de 4 kg d'emballages supplémentaires recyclés par habitant

Optimisation de la collecte : 52 projets retenus

A propos de Citeo

Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en les transformant en ressources. Avec sa filiale Adelphe, Citeo apporte conseils et solutions à ses clients – entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation – afin de les aider à exercer leur responsabilité liée à la fin de vie des emballages et des papiers, et ce dans des conditions économiques optimales.

En 25 ans, les entreprises ont investi plus de 9,5 milliards pour financer la collecte sélective et créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui 70% des emballages et 59% des papiers sont recyclés grâce au tri des Français devenu le 1er geste citoyen.

Agissant pour faire advenir une véritable économie de la ressource en France, Citeo s'est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers d'ici 2022 ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, technologies de recyclage, solutions de collecte et débouchés ; réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l'éco-conception.

Contact presse

Olivia Retali

olivia.retali@citeo.com

01 81 69 05 83 / 06 42 82 81 74

Laureen Bonnet

laureen.bonnet@citeo.com

01 81 69 05 97 / 06 75 65 04 61